

DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES
DU GROUPE ET DE L'ETABLISSEMENT PUBLIC
Département emploi, rémunération,
Développement des compétences Egalité professionnelle
Service des concours, examens professionnels
et projets spécifiques (DHEC61)
concours@caissedesdepots.fr



* recommandation du jury

Examen professionnel pour l'accès au corps interministériel des ATTACHES D'ADMINISTRATION de l'Etat relevant de la Caisse des dépôts et consignations organisé au titre de 2025

(Examen réservé aux agents de la CDC)

DOSSIER DE RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPÉRIENCE PROFESSIONNELLE (RAEP)

A transmettre lors de votre téléinscription au plus tard le vendredi 26 avril 2024 - 12H00

Le candidat complétera chacune des rubriques ci-dessous en majuscules et cochera les cases

IDENTIFICATION DU CANDIDAT

correspondant à sa situation.

Lieu

Intitulé du poste occupé :

EXPERIENCE PROFESSIONNELLE:

Le candidat précisera ses activités actuelles et antérieures par ordre chronologique inversé en tant que fonctionnaire (ou assimilé), salarié, non salarié, bénévole. Pour chaque emploi, indiquez les activités en lien avec les compétences attendues d'un attaché d'administration.

Utilisez ce schéma de présentation pour chacune de vos expériences professionnelles Vous pouvez utiliser autant de lignes que nécessaire

PERIODE	ACTIVITE (EMPLOI / FONCTION) 1				
Du Au					
STATUT (①)					
	NOM, LOCALISATION ET ACTIVITE PRINCIPALE DE L'ORGANISME D'EMPLOI				
	PRINCIPALES ACTIVITES ET/OU TRAVAUX REALISES 1				
RES	SOURCES LES PLUS UTILISEES : PRODUITS, OUTILS, SYSTEME D'INFORMATION, SUPPORTS				
	PRINCIPALES COMPETENCES MISES EN ŒUVRE SUR LE POSTE 1				
	I MINCIPALES COMPETENCES MISES EN ŒUVRE SUR LE PUSTE				

(①) Statut : Merci d'inscrire dans cette colonne F pour fonctionnaire ou assimilé, S pour Salarié, B pour Bénévole, I pour indépendant.

¹ Voir « Guide d'aide à la constitution du dossier RAEP » Caisse des dépôts et consignations Attaché d'administration 2025

PARCOURS DE FORMATION PROFESSIONNELLE ET CONTINUE

Le candidat mentionnera, **par ordre chronologique inversé**, les actions de formation professionnelle et continue qu'il juge importantes pour sa compétence professionnelle

Utilisez ce schéma de présentation, vous pouvez utiliser autant de lignes que nécessaire

Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement
	Domaine	Titre(s) /	
Durée	Spécialité	Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement
	Durée Durée	Durée Spécialité Durée Durée	Durée Spécialité Diplôme(s) obtenu(s) Durée Durée Domaine Titre(s) /

ÉTUDES PROFESSIONNELLES ET/OU ÉTUDES TECHNOLOGIQUES ET/OU UNIVERSITAIRES

Le candidat mentionnera, par ordre chronologique inversé, ses études.

Utilisez ce schéma de présentation, vous pouvez utiliser autant de lignes que nécessaire

Année(s),	Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement

Année(s),	Durée	Domaine Spécialité	Titre(s) / Diplôme(s) obtenu(s)	Etablissement

EXPOSE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE PROFESSIONNELLE

Le candidat précisera les <u>acquis</u> de son expérience professionnelle et ses atouts au regard des connaissances, compétences et aptitudes attendues d'un attaché d'administration. Il présentera sa <u>motivation</u> à exercer les missions d'attaché d'administration et ses <u>aspirations professionnelles</u>. (Voir le guide d'aide à la constitution du dossier RAEP)

· ·	Pádaction dactulagraphián do l'ardre d'una page				
	Rédaction dactylographiée de l'ordre d'une page.				

DÉCLARATION SUR L'HONNEUR

Je soussigné(e),					••••
certifie sur l'honneur l'exactitude de tout	es les informations fig	urant dans le p	orésent	t dossier ²	
		_			
	Fait à	Le	/	/	
	Signature du candidat				
Le dossier RAEP contient	pages				

 $^{^{2}\,\,\}mathrm{La}$ loi punit quiconque se rend coupable de fausses déclarations :

[«] Constitue un faux toute altération frauduleuse de la vérité, de nature à causer un préjudice et accompli par quelque moyen que ce soit, dans un écrit ou tout autre support d'expression de la pensée qui a pour objet ou qui peut avoir pour effet d'établir la preuve d'un droit ou d'un fait ayant des conséquences juridiques.

Le faux et l'usage de faux sont punis de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 euros d'amende ». (Code pénal art. 441-6)

[«] Le fait de se faire délivrer indûment par une administration publique ou un organisme chargé d'une mission de service public, par quelque moyen frauduleux que ce soit, un document destiné à constater un droit, une identité ou une qualité ou à accorder une autorisation est puni de deux ans d'emprisonnement et de 30 000 euros d'amende ». (Code pénal art. 441-6)